

L'inscription ou la participation à nos stages ou activités implique l'acceptation de nos conditions générales suivantes:

1. Conditions préalables à l'inscription

Etant donnée le caractère spécifique et aventureux de notre activité, chaque participant est conscient des risques qu'il peut courir. Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité de ces risques à l'Espace Eau Vive. Ceci est valable également pour les ayants droits et tout membre de la famille.

Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par les personnels encadrant les activités. Lesquels ne pourront être tenus pour responsable des incidents, accidents, ou dommages corporels qui résulteraient d'une initiative personnelle.

Nos activités sont ouvertes à tous, sous réserve de répondre aux conditions suivantes :

- Savoir nager 25m sans aide à la flottabilité et pouvoir s'immerger.
- Ne pas faire l'objet d'une contre-indication médicale à la pratique de l'activité choisie (problème cardiaque, blessure récente, handicap chronique ou passager...).
- Si vous suivez un traitement médical particulier (Ventoline, allergie...) munissez-vous de vos médicaments lors de l'activité et informez-en votre moniteur avant le début de celle-ci.
- Les mineurs de moins de 15 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte référent.

Ceux de plus de 15 ans pourront être non-accompagnés, dans ce cas, un adulte référent devra au préalable signer une autorisation parentale, et en informer ESPACE EAU VIVE au moment de l'inscription.

2. Modalités de réservation

Quelle que soit l'activité choisie, vous devez impérativement, au préalable, vous être inscrit sur les plannings de l'ESPACE EAU VIVE.

Pour ce faire, vous devez réserver en ligne, nous joindre par téléphone, ou par mail afin de :

- Choisir ou confirmer ensemble l'activité, en adéquation votre niveau de pratique, votre condition physique, l'âge des participants, les conditions et les niveaux de difficulté des parcours.
- Vérifier les disponibilités sur nos plannings en matériels et/ou moniteur disponible.
- Communiquer vos coordonnées (nom, numéros de téléphone, adresse e-mail), afin de pouvoir vous joindre.

Un mail vous est systématiquement envoyé avec un descriptif des prestations choisies.

Une fois inscrit sur les plannings de l'ESPACE EAU VIVE et afin de confirmer votre réservation, nous vous demanderons un acompte de 30% du tarif global que vous pourrez par chèque, chèque vacances ou virement bancaire.

Pour la réservation en ligne via notre site internet, la totalité du montant sera réglé.

Un mail de confirmation vous est systématiquement envoyé (confirmation du choix de l'activité, de la date et heure du rendez-vous, confirmation de la réception de votre acompte, rappel du matériel inclus et du matériel à prévoir, itinéraire précis pour vous rendre sur le lieu de RDV).

3. Réservation de groupe

Définition de la notion de groupe : tout regroupement de plus de 2 personnes. Dans le cadre d'un groupe, ou de l'inscription de plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les conditions générales ainsi que la documentation à tous les participants. En cas de manquement aux CGV, de l'un ou plusieurs participants, la totalité des prestations est due au contractant.

A noter :

Cas particulier pour un événement surprise (anniversaire, enterrement de vie de garçon/jeune fille...), dans le cas où un des participants n'est pas informé du déroulement de la sortie, merci de nous prévenir !!!

4. Annulation, modifications et respect du programme établi

Concernant le souscripteur :

Annulation :

Selon le nombre de personnes, l'activité, et la période, toute annulation de réservation de votre part entrainera :

- A plus de 30 jours de la prestation : Facturation de frais de dossier 25€
- De 30 à 21 jours de la prestation : Facturation de 40% des prestations réservées
- De 20 à 11 jours de la prestation : Facturation de 60% des prestations réservées
- De 10 à 3 jours de la prestation : Facturation de 80% des prestations réservées
- A 2 jours et moins de la prestation : Facturation complète des prestations réservées

Modifications :

- Modification du choix et/ou de la date de l'activité : En fonction de la période et de la disponibilité sur nos plannings, nous évaluerons ensemble les conséquences de ces dites modifications.

- Modifications du nombre de participants :

Si vous êtes plus nombreux que prévu, vous devez obligatoirement nous consulter au préalable afin de vérifier la disponibilité sur nos plannings

Si vous êtes moins nombreux que prévu, vous devez nous en informer 15 jours au plus tard avant la date de l'activité (sauf cas particuliers), en l'absence toutes les places réservées sont dues.

Respect du programme établi :

Une heure et un lieu de rendez-vous précis vous sont systématiquement communiqués.

Pour le respect du reste du groupe, et afin de ne pas perturber le programme des autres groupes, nous tolérons un retard de 15 minutes maximum. Au-delà de 15 minutes de retard, le guide et le reste du groupe démarreront l'activité sans vous, et aucun remboursement ne sera effectué (même partiel).

Il est donc important de prendre vos dispositions pour être à l'heure et au bon endroit. Les temps de trajets indiqués en bas de l'itinéraire envoyé par mail, sont donnés à titre indicatif, et ne pourraient faire l'objet d'un quelconque litige.

Droit de rétractation :

Le droit de rétractation du consommateur selon les articles L121-21-8 du Code de la consommation ne sont pas applicable aux contrats ayant pour objet des prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs, datées. Le contractant ne bénéficiera donc d'aucun droit de rétractation.

Concernant ESPACE EAU VIVE :

Annulation :

Il est impossible de connaître à l'avance avec certitude les conditions météorologiques ainsi que les conditions et/ou niveaux d'eau. Ainsi le guide estime les conditions ne sont pas réunies pour assurer la sécurité des participants, ESPACE EAU VIVE se réserve le droit d'annuler la sortie, même à la dernière minute.

Dans ce cas précis, votre acompte vous sera remboursé à 100%, aucun dédommagement supplémentaire ne sera exigible.

A noter :

La veille de l'activité, lors de notre dernier contact téléphonique, nous vous donnons toutes les informations en notre possession. Si la décision est prise de maintenir la sortie, et que pour les raisons citées plus haut, la sortie s'annule finalement à la dernière minute, nous en sommes d'avance désolés, mais gardez en tête que votre sécurité est notre priorité.

Modifications / Respect du programme établi :

Plusieurs paramètres peuvent entraîner certaines modifications :

Condition météo et/ou niveau d'eau: Si votre guide considère que les conditions ne sont pas réunies pour assurer la sécurité des participants, il se réserve le droit de modifier le programme préalablement établi (parcours différent, horaires différents...).

Dans ce cas précis, vous serez préalablement consultés, et vous aurez le choix d'accepter ou non ces changements.

Dans le cas où ces modifications vous conviennent, la différence éventuelle sur le tarif de l'activité vous sera remboursée, aucun dédommagement supplémentaire ne sera exigible.

Dans le cas où ces modifications ne vous conviennent pas, l'acompte versé vous sera remboursé à 100%.

5. Vol et dégradations

ESPACE EAU VIVE décline toutes responsabilités en cas de perte/vol/dégradations de vos biens personnels, avant, pendant ou après l'activité.

6. Diplômes

ESPACE EAU VIVE s'engage au nom de tous ses moniteurs et assure que ces derniers possèdent les diplômes requis pour encadrer toutes les activités proposées. Ces derniers sont affichés sur la base d'accueil et une copie peut vous être fournie sur simple demande.

7. Assurances :

Tous nos moniteurs disposent d'une Assurance individuelle en Responsabilité Civile Professionnelle. Ceux salariés par ESPACE EAU VIVE comme les guides indépendants auxquels nous faisons ponctuellement appel pour compléter notre équipe.

ESPACE EAU VIVE, adhérent du Syndicat National des Guides Professionnels du Canoë Kayak et Disciplines Associées, est assuré DEPUIS l'année 2020 contre les risques de responsabilité civile professionnelle comme suit :

- Compagnie d'assurance : Allianz I.A.R.D - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE Cedex- Garantie par contrat n° : 55.885.787 souscrite par le SNGP CKDA.

Il est cependant vivement recommandé que CHAQUE participant dispose d'une Assurance individuelle, afin d'être couvert en cas d'accident dans les cas suivants :

- Accidents ou incidents n'ayant pas de rapport direct avec l'activité

Exemple : accident de la route, dommages (corporels ou matériels) occasionnés sur autrui...

- Accidents ou incidents ne relevant pas d'une faute professionnelle ou d'une défaillance de matériel

Exemple : Entorse de la cheville pendant l'activité, mauvaise réception lors d'un saut ... alors que le guide a clairement énoncé les consignes de sécurité...

De même que pour les diplômes des guides, les attestations d'assurances de ESPACE EAU VIVE et des guides indépendants qui nous rejoignent sont tous affichées sur la base de ESPACE EAU VIVE. Envoi sur simple demande.

8. Classification des difficultés en eau vive :

Les activités d'eau vive se déroulent sur un parcours aménagé non classé officiellement. Le milieu du kayak le classe 2 passages de classes 3

Classe 1 : rivière calme courant faible.

Classe 2 : petits rapides, vagues franches.

Classe 3 : rapides sportifs, grosses vagues.

9. Droit à l'image :

En participant aux activités, vous acceptez expressément et sans restriction, que votre image soit utilisée à des fins promotionnelles et publicitaires sur tous nos supports de communication, sauf demande écrite de votre part. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification ou suppression des informations vous concernant.